

Un autre décret n° 75-930 du 10 octobre 1975 relatif à la Défense Aérienne, réorganise l'arme aérienne en abrogeant les décrets 64-749 du 24 juillet 1964 et 68-951 du 31 octobre 1968 créant une direction de la circulation aérienne militaire.

Le décret 75-488 du 16-6-1975 (publié dans notre bulletin n° 64) fixant les attributions du service météorologique des armées n'y est pas cité et rentre donc dans le cadre général de la réorganisation des armes de défense.

*
*
*

DISTINCTION

Le Journal Officiel (10.12.75) nous apprend aussi que notre camarade J.J. JACQUES (classe 1926) 26, rue du Bac 92 - Asnières a été nommé chevalier de l'Ordre National du Mérite (à titre militaire).

Cette décoration de notre ancien est une fierté pour nous tous. Chaleureuses félicitations.